

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2024-12 PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

OBJET : Marché 2024-003 – Location, maintenance et entretien d'un brûleur associé à la récupération de l'énergie de combustion pour le chauffage des lixiviats sur l'ISDND des Cramades à Saint-Flour (15150)

La Présidente du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-43 du 12 novembre 2020, portant délégation d'attributions du Comité Syndical à Madame la Présidente du SYTEC ;

DECIDE

Article 1

Un marché de fournitures pour la location, l'entretien et la maintenance de l'installation de valorisation du biogaz capté par récupération de l'énergie de combustion d'une torchère en application de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, est conclu entre le SYTEC et la SAS FBI BIOME France, 84 Avenue de la Ferté-Milon, BP 123, 02603 VILLERS-COTTERET CEDEX.

Article 2

Le présent marché concerne la location de l'installation pour une année, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 sans pouvoir excéder cette date.

Le titulaire aura à sa charge la maintenance préventive et curative ainsi que l'entretien courant de l'installation durant toute la période de location, comprenant les prestations suivantes :

- Réalisation des entretiens, de la maintenance préventive et curative ;
- Fourniture des consommables pour la durée de la location, renouvellement du matériel endommagé ;
- Fourniture des pièces de rechange ;
- Réalisation de l'entretien et de l'étalonnage annuel des appareils de mesure.

Les interventions respecteront une fréquence trimestrielle, non compris les interventions pour dysfonctionnement de l'installation.

Article 3

Le montant du marché est de :

1- Location d'un brûleur associé à la récupération de l'énergie de combustion pour le chauffage des lixiviats

Montant HT	26 100,00 €
Montant TTC	31 320,00 €

2- Entretien et maintenance sur la période de location du brûleur
de l'énergie de combustion pour le chauffage des lixiviats

Montant HT 13 440,00 €
Montant TTC 16 128,00 €

TOTAL

Montant HT 39 540,00 €
Montant TTC 47 448,00 €

Article 4

La dépense est imputée en dépenses de fonctionnement, au Budget Annexe Environnement, Article 611.

Article 5

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour et fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal.

Fait à Saint-Flour, le 13 décembre 2024

La Présidente



The signature of Céline CHARRIAUD is written in blue ink. Below it is a circular official stamp in blue ink that reads "SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL" around the perimeter, with a small star at the bottom.

Céline CHARRIAUD